

Nouvelles / sahraouies

N° 158 | septembre 2015
paraît 4 fois par an – ISSN 1016-7730



Photo: Adlan Mansri

S O M M A I R E

Hommage à Jean-Claude Vautier	2
Le Front Polisario s'impose dans les organisations internationales	3
La Suisse accepte l'adhésion du F. Polisario aux conventions de Genève	6
Stop tortures : document d'Al	8
Vacances pour des enfants sahraouis	9
Ali Lmrabet en grève de la faim	10
Pétition au Conseil national	12
Le film « wilaya » en Suisse romande	13
Prochaines élections fédérales	14
Nouveau projet à Neuchâtel	15
Nouvelle publication	16

LE FRONT POLISARIO ADHÈRE AUX CONVENTIONS DE GENÈVE

COMITÉ SUISSE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI
VAUROUX 2 – 2022 BEVAIX
E-MAIL: CONTACT@SAHRAOUI.CH

HOMMAGE À JEAN-CLAUDE VAUTIER

Sentant ses forces décliner et souffrant de douleurs intolérables, Jean-Claude Vautier, membre de notre comité depuis le début des années 80, a décidé de nous quitter mi-septembre 2015 dans sa 93e année.

C'est à travers la Centrale sanitaire suisse qu'il avait appris à connaître le drame du Sahara Occidental. Dès lors, son intense activité, impossible à résumer, l'a conduit dans les camps de réfugiés où il a rencontré à plusieurs reprises de très nombreux prisonniers marocains dont plusieurs pilotes et médecins parlant français. Grâce à la confiance qu'il avait su nouer avec eux et avec des responsables du Front Polisario, il a servi pendant près de 30 ans de « facteur » attentif et fidèle entre les prisonniers et leurs familles restées au Maroc parfois sans nouvelles de leurs proches depuis des années. Il a rapporté plus de 2000 lettres de Tindouf qu'il a envoyées lui-même aux familles ou qu'il a remises au CICR. Il a réussi également à faire bouger le CICR, pour qu'il reprenne des contacts souvent distendus avec le Front Polisario et libère en 1984 10 prisonniers marocains. Il a toujours accompagné sa détermination politique (il s'est toujours intéressé à la chose publique et a notamment été député au Grand Conseil vaudois) d'une vision humaniste. Qu'il soit adversaire ou ami, l'autre est à respec-

ter dans son humanité. En 2002, il a été un des premiers à se rendre, avec des membres de notre comité dans les territoires occupés du Sahara Occidental. Il a entre autres, participé à un moment de très forte tension et émotion lorsque dans une salle surchauffée par la cinquantaine de Sahraouis présents, entourée par des cars de police assiégeant le quartier, les familles de disparus Sahraouis toujours sans nouvelles de leurs proches après 40 ans, ont témoigné de leur souffrance et de leur espoir.



Dans le canton de Vaud, il a pris une part active au développement de l'ADER/S qui poursuit son projet solaire dans les campements et était membre du comité de rédaction de ce bulletin. En reconnaissance de son travail accompli, le Front Polisario lui a remis tout dernièrement la médaille du Front Polisario. Que sa famille reçoive ici toute notre sympathie.

LE FRONT POLISARIO S'IMPOSE DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Chaque année, la chaleur de l'été plombe davantage la vie des réfugiés sahraouis mais à l'extérieur l'activité du Front Polisario et de la solidarité internationale aura rarement été aussi présente dans les instances internationales.

Chaleur insupportable et précarité dans les camps de réfugiés sahraouis

Canicule difficile à supporter en Europe, fournaises insupportables dans les camps de réfugiés sahraouis. Les jeunes enfants et les personnes âgées sont les premières victimes d'une température qui est montée facilement jusqu'à 50 degrés. Avec pour tout abri, des tentes de toile et des petites constructions de terre séchée souvent recouvertes de tôle ondulée.

Dès le printemps, une pénurie alimentaire s'est fait sentir. Le Croissant Rouge Sahraoui a lancé des appels à la communauté interna-



tionale pour qu'elle poursuive et augmente le programme alimentaire nécessaire aux réfugiés. Le représentant du HCR en Algérie a relevé que la situation était très préoccupante et qu'il était nécessaire de trouver de nouvelles solutions à une situation qui dure depuis bientôt 40 ans. Dans les premiers mois de 2015, le PAM (Programme Alimentaire Mondial) a distribué 90.000 rations de nourriture de base aux réfugiés et 35 000 rations supplémentaires aux réfugiés les plus vulnérables. Une distribution particulière a été attribuée aux femmes enceintes aux mères qui allaitent et aux enfants souffrant de malnutrition entre 6 et 59 mois. Les rapports des organisations internationales comme le rapport conjoint du PAM et du HCR est particuliè-

rement pessimiste. Il manquait en juillet 6 millions de dollars pour maintenir cette distribution jusqu'à la fin de l'année 2015. Avec l'augmentation du nombre de réfugiés à travers le Monde, le HCR et le PAM se trouvent bien évidemment devant une tâche énorme pour répondre aux besoins de millions de réfugiés fuyant notamment la Syrie, l'Érythrée, le Soudan. La violation constante par le Maroc, et ceci depuis 40 ans, des résolutions de l'ONU concernant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, empêche les réfugiés de retourner au Sahara Occidental. Les pays qui soutiennent la colonisation marocaine devraient revoir leur position du point de vue du droit qu'ils bafouent mais aussi du point de vue du

prix humain qu'ils font porter au peuple sahraoui. La dégradation de la situation alimentaire a un coût social et politique sur lequel le rapport insiste. La frustration créée chez les jeunes par la situation politique bloquée est accrue par les besoins alimentaires non satisfaits et la disparition des produits de première nécessité. Si cette situation vient à perdurer, elle pourra avoir une implication politique sur la stabilité de la région.

Comme chaque année, plusieurs centaines d'enfants ont pu quitter les camps, le temps des vacances, pour être accueillis en Autriche, Allemagne, Espagne,

Maroc (résolution 2061-2015) en juin. Il était indispensable que la voix du Sahara Occidental se fasse entendre. Une réunion publique, à l'intérieur même du Palais de l'Europe, a pu avoir lieu grâce à la sénatrice italienne Maria Teresa Bertuzzi, très consciente des différences de traitement existant dans ce lieu entre le Maroc et le Sahara Occidental.

Le même jour, après des discussions fort âpres, le texte final de la résolution concernant l'évaluation du Maroc relevait les regrets de l'Assemblée parlementaire devant le manque de progrès concernant la peine de mort au Maroc. Il appelait les autorités marocaines à l'abolition de

de réunion pacifique (art. 5.12). Enfin, dans cette résolution concernant le Maroc, le Sahara Occidental y tient une place toujours plus importante. Quatre paragraphes le concernent alors qu'il n'y en avait que deux lors de l'évaluation de 2013. Or, ce n'est de loin pas suffisant. Car si l'Assemblée parlementaire réitère son soutien à l'action menée par le Secrétaire général de l'ONU pour résoudre la question du Sahara Occidental, elle est trop discrète sur l'autodétermination. L'Assemblée parlementaire n'a cependant pas peur des paradoxes. Le jour même du vote de la résolution, la présidente de l'Assemblée, la luxembourgeoise



France, Italie et Algérie. Ils ont pu découvrir d'autres univers que celui des camps, se faire soigner et endosser pour quelques semaines le rôle d'ambassadeurs sahraouis de la paix. (voir p. 14)

Été politique, le Sahara Occidental s'impose dans les organisations internationales

Le Conseil de l'Europe a évalué pour la deuxième fois le statut de partenaire pour la démocratie du

la polygamie, à mettre en place une législation pour prévenir la violence contre les femmes, à supprimer du code pénal la criminalisation de l'adultère et de l'homosexualité. De plus, la résolution a relevé les insuffisances de progrès relatifs au recours à la torture et aux traitements inhumains et dégradants, aux mauvaises conditions de détention, à la violation des libertés d'expression, à l'indépendance des médias, des libertés d'association et

Anne Brasseur inaugurerait une exposition sur le Maroc dans les pas perdus du Palais de l'Europe : Le royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe, un modèle de partenariat et de voisinage. De qui se moque-t-on ? Devant une vidéo et douze panneaux déclinant un Maroc de rêve, loin de la réalité de la résolution et ignorant complètement l'occupation du Sahara Occidental, la présidente affirmait que le « Maroc est un pays formidable ». Pourtant

chaque semaine, les occasions d'indignation sont nombreuses devant les violations des droits humains : expulsions du Sahara Occidental, lynchage d'une jeune femme en jupe, condamnation d'homosexuels au Maroc, refus de renouveler les papiers du journaliste Ali Lmrabet en grève de la faim à Genève pendant plus d'un mois. Au Conseil de l'Europe, le Sahara Occidental est aujourd'hui présent mais une plus grande mobilisation des parlementaires est indispensable.

Au même moment se tenait à Genève le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU où la délégation sahraouie est intervenue très fréquemment avec le soutien d'ONG internationales toujours plus nombreuses. Le témoignage de Takbar Haddi, dont le fils est décédé à El Ayoun par manque de soins après avoir été frappé par des colons marocains, a soulevé un fort mouvement de solidarité. Elle a pu exprimer son droit de récupérer la dépouille de son fils devant les instances adéquates. Mais on connaît trop la lenteur des procédures.

Enfin, le 22 août, le Secrétaire général de l'ONU, Ban-Ki-Moon, a présenté son nouveau rapport sur le Sahara Occidental en prévision de l'Assemblée générale qui s'est ouverte le 15 septembre. Un rapport qui se veut assez alarmiste sur une situation bloquée qui continue à se péjorer tant du point de vue humanitaire que politique. Sans pour autant donner des perspectives concernant la résolution du conflit, on

sent chez Ban Ki Moon une volonté de s'impliquer davantage au cours des prochains mois. Il a déclaré qu'il allait, en fin d'année, se rendre lui-même dans la région pour chercher à débloquer la situation. Pourra t-il y arriver ?



Encore faut-il qu'il montre une volonté indéfectible à faire respecter les décisions onusiennes par le Maroc. Son envoyé spécial, Christopher Roos l'a précédé au début de septembre dans les camps de réfugiés sahraouis.

Le point fort de l'été a cependant été la déclaration du Front Polisario au gouvernement suisse, pays dépositaire des Conventions de Genève, concernant sa volonté d'adhérer à ces Conventions. La Suisse a déclaré que la demande était acceptée puisque les conditions légales pour valider les déclarations du Front Polisario étaient remplies. Dès lors le statut du Front Polisario se renforce dans les instances internationales (voir p. 6).

LA SUISSE ACCEPTE L'ADHÉSION DU FRONT POLISARIO AUX CONVENTIONS DE GENÈVE: COLÈRE DU MAROC

Le 23 juin 2015, le Front Polisario a déclaré au gouvernement suisse, Etat dépositaire des Conventions de Genève, qu'il s'engageait à appliquer les Conventions de 1949 et le Protocole I dans le conflit l'opposant au Royaume du Maroc.

Un nouveau statut international

Dès le début du conflit du Sahara Occidental, en 1975 déjà, le

Front Polisario avait déclaré qu'il respecterait les Conventions de Genève. Or, la déclaration qu'il vient de faire à Berne le 23 juin dernier a une toute autre portée. En effet, il a déposé auprès du gouvernement suisse la déclaration suivante: « conformément à l'article 96.3 du protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole 1) du 8 juin 1977, le Front POLISARIO, en tant qu'autorité représentant le peuple du Sahara Occidental luttant pour son droit à disposer de lui-même, déclare s'engager à appliquer les Conventions de Genève de 1949 et le Protocole I dans le conflit l'opposant au Royaume du Maroc ». Après examen, le Conseil fédéral a accepté cette déclara-

tion qui est d'effet immédiat et a été notifiée à l'ensemble des Etats parties.

Quelles conséquences ?

Les conséquences de cette reconnaissance sont particulièrement importantes dans la mesure où le Front Polisario devient un sujet de droit international, l'« autorité représentant le peuple du Sahara Occidental luttant pour son droit à disposer de lui-même » (Article 96.3 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949). De plus, le Maroc étant lui-même signataire des Conventions, le conflit opposant le Front Polisario et le Maroc est ainsi régi par les dispositions du droit international humanitaire, qui lient d'une manière égale les parties au conflit (Article 96.3, c). Après cet acte fort, le responsable sahraoui des relations avec l'ONU, Mohamed Khadad a lancé un appel solennel à toutes les entreprises présentes au Sahara Occidental qui doivent respecter le droit international humanitaire qui leur interdit d'exploiter ses ressources naturelles sans l'accord du Front Polisario. Ce dernier va lancer une campagne d'information auprès de ces entreprises pour leur exposer qu'elles engagent leur responsabilité civile et pénale et qu'elles



ne doivent traiter qu'avec le Front Polisario et la RASD.

On peut espérer également des changements dans les relations entre le Front Polisario et le CICR. Plusieurs questions restent en suspens dont la question des disparitions forcées au Sahara Occidental dont on attend du CICR qu'il s'implique fortement et rapidement.

représentante» habilitée à le faire ». Lui, le Maroc « demeure le représentant exclusif et légitime de la population du Sahara » et il dénonce le parti pris de l'Etat dépositaire. Le Maroc va jusqu'à lui demander de reconsidérer sa position « concernant la diffusion de la déclaration » que le Polisario a cru pouvoir faire au titre de l'article 96.3 du proto-

Le Maroc se rend bien compte qu'à travers la reconnaissance des Conventions de Genève, le statut international du Front Polisario se modifie et comme l'a exprimé à la radio alémanique Anne Peters, Professeure de droit international à l'Université de Bâle : « Par la reconnaissance des Conventions de Genève, le statut du Polisario est amélioré. Il peut officiellement apparaître comme le représentant de la population du Sahara Occidental et son droit à l'autodétermination. (...) Il obtient de meilleurs arguments pour plaider en faveur de la nécessité d'un référendum.



La colère de Rabat

Une semaine après la diffusion à tous les Etats parties par la Suisse de la déclaration du Front Polisario, le gouvernement du Royaume du Maroc a perdu toute retenue diplomatique pour s'adresser au Conseiller fédéral Didier Burkhalter considérant que « le dépositaire a outrepassé gravement ses prérogatives en acceptant une « déclaration » qui n'émane pas de « l'autorité

cole 1 et invite les Etats parties qui l'ont reçu à ne lui accorder aucun crédit.

Alors que jamais la Suisse n'avait été si proche du Maroc – ce que nous avons dénoncé à plusieurs reprises – la preuve est donnée que dès que le droit international est respecté et qu'il n'est pas favorable au Royaume chérifien, ce dernier crie à la partialité et perd tous ces moyens.

Une nouvelle étape

Cet examen positif et impartial par l'Etat dépositaire donne un nouveau statut international au Front Polisario et devrait modifier la façon dont certains Etats parties aux Conventions de Genève considèrent le Mouvement de libération sahraoui et ses revendications légitimes. Pour Mohamed Khadad, « le droit des Conventions de Genève est en quelque sorte devenu une constitution civile du peuple sahraoui, applicable sur tout le territoire du Sahara Occidental. Déterminé à construire son avenir par la mise en œuvre judiciaire du droit international, le Front Polisario se réserve le droit d'engager toutes les procédures qui lui paraîtront pertinentes. »

STOP TORTURE AU MAROC

RAPPORT D'AMNESTY INTERNATIONAL

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la campagne mondiale Stop Torture d'Amnesty International, lancée en mai 2014 pour lutter contre la torture au niveau mondial.

Le Rapport annuel 2014 d'Amnesty International sur la situation des droits humains dans 160 pays fait état d'un recours à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements dans 82 % des États examinés (soit 131 sur 160).

Ce document, intitulé « L'Ombre de l'impunité. La torture au Maroc et au Sahara occidental », révèle une réalité beaucoup plus sombre que l'image d'ouverture présentée par les dirigeants marocains lorsqu'ils ont réagi aux soulèvements populaires de 2011 dans les territoires occupés en promettant d'adopter tout un ensemble de mesures progressistes et une nouvelle constitution prohibant la torture.

« Les responsables marocains renvoient l'image d'un pays ouvert, respectueux des droits hu-

ains. Mais tant que la menace de la torture planera sur les détenus et les voix dissidentes, cette image ne sera qu'un mirage », a déclaré Salil Shetty, secrétaire général d'Amnesty International. Et ce mirage est toujours d'actualité.

Le rapport se fonde sur 173 cas de torture et autres mauvais traitements infligés à des hommes, des femmes et des mineurs par des policiers et des membres des forces de sécurité marocains entre 2010 et 2014.

Figurent parmi les victimes de la torture des étudiants, des militants politiques de tendance de gauche ou islamiste, des partisans de l'auto-détermination du Sahara Occidental, ainsi que des personnes soupçonnées de ter-

rorisme ou d'infractions de droit commun.

Manifestants et passants brutalisés

Le rapport affirme que les forces de sécurité démontrent un sentiment d'impunité éhonté, frappant des manifestants en public afin d'adresser un avertissement au reste de la population. Ce document revient sur des dizaines de cas de violences policières contre des manifestants et des passants, au grand jour et à bord de véhicules.

Un système qui protège les tortionnaires, pas les victimes

Le rapport évoque par ailleurs une nouvelle pratique alar-



mante : le fait d'invoquer la législation sur les « fausses dénonciations » ou la « dénonciation calomnieuse » afin de poursuivre des victimes de torture présumées qui s'expriment haut et fort sur ce qu'elles ont subi. En s'appuyant sur ces lois, les autorités marocaines ont ouvert des poursuites contre huit personnes ayant porté plainte pour torture au cours des 12 derniers mois.

Réaction du gouvernement

Après qu'Amnesty International a présenté au gouvernement marocain une évaluation préliminaire des résultats de ses recherches, le gouvernement a catégoriquement rejeté ceux-ci dans une longue réponse. Il a mis

en avant les efforts déployés par les autorités afin de combattre la torture, notamment les réformes juridiques prévues. Il n'a cependant pas abordé les questions essentielles soulevées par l'organisation en relation avec des allégations de tortures spécifiques, telles que l'absence criante d'enquêtes dignes de ce nom.

« Le gouvernement affirme que la torture appartient au passé. S'il a effectivement pris certaines mesures, même un seul cas de torture représente un grave échec. Nous en avons recensé 173 à travers le Maroc et le Sahara Occidental, concernant des personnes de tous les horizons », a déclaré Salil Shetty. Rappelons que les condamnés de

Gdeim Izik ont toujours déclarés que leurs aveux leur avaient été soutirés sous la torture. Dès la fin du procès et des condamnations d'une cruauté sans précédent (de la perpétuité à 20 ans de prison) pour des crimes qui n'ont pas pu être prouvés, les organisations internationales ont demandé en vain au Maroc de conduire des enquêtes impartiales sur les conditions dans lesquelles les aveux avaient été soutirés sans qu'aucune suite n'ait été donnée. Plus, les tortionnaires comme le nouveau chef de la DGST marocaine jouissent d'une impunité que ne peut admettre un Etat de droit.

« VACANCES EN PAIX »



« Vacances en paix », c'est le programme que l'organisation « Jeunesse » du Front Polisario met en place chaque année pour que des enfants sahraouis puissent sortir des camps en été. C'est ainsi que plus de 6000 d'entre eux ont passé quelques semaines en Espagne, Italie, France, Autriche, Allemagne et Algérie à découvrir

ou retrouver des familles d'accueil, des activités inhabituelles, la forêt, le lac ou la mer, la montagne ! Ils ont ainsi échappé pour un temps à la fournaise de l'été dans les camps, ont pu bénéficier de nourriture plus

complète, faire le plein de vitamines, avoir également des soins médicaux pour certains.

Que de vert ! Et les fleurs...

On presse sur un bouton : voici la lumière !

On tourne le robinet : l'eau est là ! Bien entendu, que ça se passe en camp ou dans les familles

d'accueil, tout n'est pas simple : l'adaptation pour les enfants est parfois difficile et les familles ou animateurs ont, eux, bien des efforts à faire pour que tout se passe bien. Toutefois, les échanges, les gestes de solidarité, les sourires, les cadeaux, ..., tout le monde sort enrichi de ces expériences si particulières.

La crise a passé par là : moins d'enfants sahraouis sortent des camps. Mais chez nos voisins français, notamment, plus de dix villes dont Annemasse renouvellent leur accueil chaque année. A quelques reprises des enfants ont été accueillis en Suisse. Quelles communes ou associations seraient disponibles pour organiser et prendre en charge les vacances d'un groupe de jeunes Sahraouis ?

GENÈVE, JUIN-JUILLET 2015

ALI LMRABET, JOURNALISTE MAROCAIN, UN MOIS DE GRÈVE DE LA FAIM

Durant un mois, Ali Lmrabet a poursuivi une grève de la faim sur la Place des Nations à Genève pour obtenir le renouvellement de ses papiers d'identité.

Ali Lmrabet est un journaliste marocain très connu. Il a été le premier journaliste maghrébin à avoir interviewé un premier ministre israélien en l'occurrence Benjamin Netanyahu. Il est aussi le premier reporter à avoir franchi le détroit de Gibraltar, en été 2000, dans une « patera », embarcation de fortune utilisée par les émigrés illégaux pour passer en Espagne. Il a reçu le prix de « Reporters sans frontières » en 2003 et l'année dernière, il a été présenté comme l'un des « 100 héros de l'information » par cette même Association.

Dans les années 1990, Il fonde deux journaux satiriques, l'un en arabe et l'autre en français. Il publie de nombreux articles critiques sur le régime alaouite et se permet de caricaturer le roi. Il est bien sûr, au plus mal avec les autorités marocaines. Mais,

là où tout bascule, c'est lorsqu'il donne une interview à propos des camps de réfugiés sahraouis qui contredit la thèse officielle de Rabat qui traite ces réfugiés de « séquestrés du Front Polisario ». Ali Lmrabet affirme, après avoir visités les camps, que les réfugiés sont parfaitement libres



C'en est trop. En 2005, il est arrêté, ses journaux sont interdits, il est condamné à 10 ans d'interdiction d'exercer sa profession de journaliste et passe 8 mois en prison. Il travaillera hors du Maroc. Il explique sa vision du journalisme en déclarant qu'il écrit pour rendre compte des réalités dans le monde et non pas en vue de prendre parti pour ou contre elles.

En avril dernier, ses 10 ans d'interdiction arrivent à expiration.

Devant les obstacles mis à son installation au Maroc (une façon de l'empêcher de relancer ses journaux), il arrive à Genève pour témoigner de sa situation et de la situation de la presse au Maroc devant la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU. La validité de son passeport est échue lors de son séjour sans que la Mission marocaine à Genève, sollicitée, ne la prolonge. Il insiste. En vain.

Comme le Maroc continue de faire la sourde oreille, il ne lui reste plus qu'une solution extrême pour se faire entendre et obtenir ses documents: une grève de la faim.

Le 24 juin dernier, il s'installe aux abords de la Place des Nations à Genève et commence son jeûne protestataire qui va durer jusqu'au 28 juillet. Il recevra de nombreuses marques de soutien, la visite de journalistes, de politiciens de plusieurs pays. Deux manifestations de soutien réuniront de nombreuses associations dont plusieurs de Marocains de France. La presse suisse et internationale couvre très largement cet événement alors qu'au Maroc et en Suisse des comités de soutien s'organisent pour intervenir auprès du roi du Maroc notamment. Après trois semaines de grève de la faim dans la four-

naise de juillet, Ali Lmrabet, affaibli, trouvera refuge à l'Espace Solidarités des Pâquis (quartier de Genève) d'où il poursuivra son jeûne.

Finalement, fin juillet, le Maroc lâche un peu de lest. Ali Lmrabet doit se rendre au consulat marocain de Barcelone, ville où il avait résidé quelques années avec sa femme et ses deux en-

fants, pour faire prolonger son passeport. En trois jours la situation doit être réglée. Après avoir repris des forces et donné une dernière conférence de presse, il quitte Genève le 4 août avec un ami marocain pour se rendre en Catalogne et recevoir ses fameux documents. Mais une fois de plus le Maroc fait preuve de fourberie et de son mépris envers Ali Lmrabet. Il lui faudra attendre

jusqu'au 1er septembre pour apprendre qu'il peut enfin récupérer sa carte d'identité nationale et son passeport marocain.

Mais ses problèmes avec le gouvernement marocain ne sont pas terminés. Pourra-t-il rouvrir ses journaux ? Et sa liberté d'expression à laquelle il ne veut pas faillir sera-t-elle respectée ?



ÉTÉ RUDE POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE AU MAROC

« Il y a un retour en force de la répression », regrette le dessinateur marocain Curzio, également journaliste sur un site d'informations.

L'été 2015 aura été marqué par les condamnations de plusieurs journalistes, rappelle le blog « demainonline » et Amnesty International. « En juin 2015, Ahmed Najim, directeur du site électronique Goud.ma, poursuivi pour diffamation par le secrétaire particulier du roi Mounir Majidi, a été condamné à lui verser 500 000 dirhams (225 000 euros) de dédommagements pour un article déjà publié dans un autre journal qu'il avait repris dans sa revue de presse. Quelques jours plus tard, Hamid Mahdaoui du site Badil.Info était condamné à payer 100 000 dirhams à la DGSN (Direction générale de la sûreté nationale) et à quatre mois de prison avec sursis pour un article sur le décès, en mai 2014, du militant Karim Lachkar dans des circonstances controversées, suite à son arrestation par la police. Et début septembre, le tribunal de première instance de Meknès a ordonné la fermeture du site pour trois mois pour publication d'une « fausse information ».

En juillet, c'était le dessinateur Khalid Gueddar – déjà condamné à trois ans avec sursis pour une caricature du cousin du roi – qui apprenait sa condamnation à trois mois de prison ferme pour une affaire remontant à 2012. (...) Il affirme n'avoir eu aucune nouvelle de la justice marocaine pendant trois ans, précisant que ni lui, ni son avocat, n'ont été notifiés du jugement. » Cette répression fait dire à Reporters sans Frontières que les journalistes sont en danger au Maroc, que penser de l'affaire Laurent-Graciet ?

CONSEIL NATIONAL SUISSE : PÉTITION SUR L'ÉLARGISSEMENT DU MANDAT DE LA MINURSO AUX DROITS DE L'HOMME

Après le dépôt en février 2015 d'une pétition adressée au Parlement suisse et au Conseil fédéral, le Conseil national n'y a malheureusement pas donné suite lors de sa session du 10 juin (Voir Nouvelles Sahraouies N° 155).

Rappelons que cette pétition demandait au Conseil fédéral et au Parlement « de s'engager avec fermeté auprès de l'ONU, afin que lors de la prochaine prolongation du mandat de la MINURSO par le Conseil de sécurité, la surveillance des Droits humains au Sahara Occidental occupé par le Maroc et dans les camps de réfugiés sahraouis contrôlés par le POLISARIO soit incluse dans le cahier des charges de la MINURSO ».

Le 24 mars 2015, la Commission de politique extérieure du Conseil national a procédé à l'examen de cette pétition et par 16 voix contre 3 (excellent

score), elle a décidé d'y donner suite en déposant une motion chargeant la Conseil fédéral de demander aux autorités responsables de l'ONU l'extension du mandat de la MINURSO.

Le 10 juin, la motion « Extension de la Minurso » était présentée au Conseil national. Les conseillères nationales Francine John-Calame (Verts) et Doris Fiala (PLR) se sont exprimées pour la majorité favorable de la Commission et le conseiller national

concernés par cette question mais qu'un travail important au sein du Parlement reste à faire.

Le Conseiller fédéral Didier Burkhalter qui s'est exprimé lors de cette session, tout en demandant aux parlementaires de rejeter la motion, a affirmé que «le Conseil fédéral comprend et soutient l'intention générale de la motion qui est de renforcer les Droits de l'Homme au Sahara occidental – bien sûr, il faut le faire, il faut s'engager – mais, en



Büchel (UDC) pour la minorité. Par 108 voix contre et 73 pour, la motion a été rejetée. Relevons qu'une partie significative de parlementaires se sentent

même temps, nous ne pouvons pas soutenir le texte précis de la motion (...). L'argument de Didier Burkhalter concernant le référendum d'auto-détermination

est à retenir dans une période où le Maroc cherche à semer le trouble sur le respect de ce droit en le traitant notamment d'obsoleète. Le Conseiller fédéral a rappelé que l'accord de cessez-le-feu de 1991 a été signé sous l'égide de l'ONU. Cette organisation créait simultanément la Minurso dont le mandat est toujours de «surveiller l'application du cessez-le-feu, d'organiser un référendum d'auto-détermination du peuple du Sahara occidental de surveiller les mouvements de troupes, les armes, les munitions et d'assurer la sécurité des réfugiés». Le référendum, une des premières tâches de la Minurso, n'a toujours pas été

organisé et la question que nous posons à nos autorités est de savoir quel pourrait être le rôle de la Suisse pour favoriser sa tenue dans les plus brefs délais alors que le Maroc essaie par tous les moyens de l'enterrer.

De plus, le 10 juin 2015, la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats a traité cette pétition avec l'intervention de la Conseillère aux Etats Liliane Maury-Pasquier et du conseiller aux Etats Luc Recordon. Le Conseil de sécurité s'étant réuni en avril 2015 sur cette question, la pétition perdait de son actualité et elle a été largement refusée.

Une telle initiative offre une visibilité politique à ce conflit trop souvent oublié, auprès des parlementaires, de leurs commissions respectives de politique extérieure et du Conseil fédéral. Lors de la prochaine législature, il nous faudra intensifier notre information auprès des parlementaires sur la question du Sahara Occidental afin qu'ils interpellent nos autorités sur d'autres points de politique internationale et humanitaire comme leurs relations avec le Maroc, pays occupant, et leur volonté de développer une culture des droits humains au Maroc et au Sahara Occidental occupé.



« WILAYA » EN SUISSE ROMANDE

Cet été, comme chaque année, Helvetas a fait une tournée « Cinéma Sud » dans une quinzaine de villes de Suisse romande. La saison étant particulièrement belle, les séances ont presque toutes eu lieu en plein air, dans une ambiance sympathique.

Parmi les films projetés figurait Wilaya de l'Espagnol Pedro Pérez Rosado, film de fiction tourné en 2012 dans les camps de réfugiés sahraouis.

C'est dans un de ces camps que Fatima arrive d'Espagne où elle a été élevée comme de nombreux enfants sahraouis pour les protéger de la guerre. Elle revient pour la mort de sa mère et trouve un monde qui lui est devenu étranger sous certains aspects et dans lequel le cinéaste nous fait entrer avec finesse. Rester, repartir ? Elle s'éloigne de son ami resté en Espagne et avec sa soeur handicapée, elle arrive à créer une petite entreprise de transport et ainsi à garder une certaine indépendance.

Grand merci à Helvétas pour cette initiative et bravo à l'équipe de jeunes qui pédalait la journée sur leurs vélos pour faire le plein d'énergie. En effet, la projection se faisait à l'aide de panneaux solaires qu'il fallait recharger !

PROCHAINES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Comme vous pouvez le lire régulièrement dans notre bulletin, nous avons fréquemment besoin de faire appel à nos parlementaires suisses pour qu'ils interviennent sur les relations entre la Suisse, le Maroc et le Sahara Occidental. A l'heure des nouvelles élections fédérales, il nous importe de remercier celles et ceux qui montrent explicitement leur soutien au peuple sahraoui.

L'intergroupe parlementaire Sahara Occidental

Notre Comité remercie vivement la présidente de l'Intergroupe parlementaire Sahara Occidental, F. John-Calame* qui est intervenue à plusieurs reprises au cours de la législature, et les membres du groupe pour leur intérêt et leurs actions concernant la situation très difficile qui prévaut dans cette région du monde : M.

Carobbio, D. Fiala, O. Freysinger*, A. Gross*, C. Hêche, M. Kiener-Nellen, L. Leutenegger Oberholzer, L. Maury Pasquier, T. Moser, M. Naef, L. Recordon, K. Ricklin, M. Bernasconi*, L. Schelbert,, E. Schneider-Schneiter, C. Sommaruga, A. Thorens, C. Van Singer et E. Voruz*.

Plusieurs questions et motions ont été posées au Conseil fédéral par J. Fehr*, L. Maury Pasquier et F. John-Calame; la pétition d'ONG suisses concernant l'élargissement du mandat de la Minurso a été défendue par F. John-Calame et D. Fiala lors de

sa présentation au Conseil national et M. Tornare a participé en 2014 à la réunion internationale du soutien au peuple sahraoui à

ont vivement défendu le travail de leur collègue. A. Gross* et E. Voruz* ont également soutenu les droits du peuple sahraoui à



Madrid. C. Sommaruga s'est engagé à plusieurs occasions pour des changements de politique suisse au Sahara Occidental.

Les parlementaires suisses à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

Plusieurs de nos parlementaires ont également montré un fort engagement au moment de l'adoption du rapport sur le Sahara Occidental de Liliane Maury Pasquier en juin 2014 (voir Nouvelles Sahraouies 154). L'élaboration de ce rapport a mobilisé pendant plus de deux ans notre parlementaire qui s'est rendue au Maroc, au Sahara Occidental et dans les camps de réfugiés sahraouis. Lors du vote, L. Recordon et D. Fiala

Strasbourg. En juin 2015, lors du vote sur l'évaluation du statut de partenariat du Maroc, L. Maury Pasquier a rappelé que la situation des droits humains n'avait pas vraiment changé au Maroc et au Sahara Occidental depuis le vote de son rapport.

Nous vous remercions de donner vos voix aux parlementaires qui, entre autres, défendent avec conviction la situation d'un peuple qui depuis 40 ans ne peut exercer son droit à l'autodétermination comme les résolutions de l'ONU l'exigent et cherchent à ce que notre pays contribue davantage à la résolution de ce conflit.

**ne se représente pas.*

NEUCHÂTEL: CAMPS DE RÉFUGIÉS SAHRAOUIES DÉPART PROCHAIN

L'Association Formation Femmes Sahraouies de Neuchâtel, verra enfin, cette année encore, un nouveau projet se concrétiser dans notre soutien aux centres pour personnes handicapées dans les camps de réfugiés. En effet, si nous avons pu faire parvenir plusieurs fois du matériel, les conditions pour l'aide sur place n'avaient pas été réunies depuis plusieurs années.

Cet automne, ça y est, une psychomotricienne, Clothilde Roulet de la Chaux-de-Fonds, part pour

El Ayoun, Aoussert et Boujdour, trois camps de réfugié. Elle est attendue pour travailler avec les enfants, tenter de répondre aux demandes des éducatrices et éducateurs qui nous sont parvenues ce printemps. En effet, notre amie française Elisabeth Peltier avait distribué pour nous du matériel dans chaque centre pour personnes handicapées et avait récolté les demandes et besoins les plus prioritaires. S'il n'est, bien entendu, pas possible de répondre à tout en peu de temps,

Clothilde s'efforcera toutefois de travailler en fonction des questions spécifiques se rapportant au développement psychomoteur et en poursuivant l'objectif d'un maximum d'autonomie chez l'enfant ou l'adulte handicapé.

Bien des personnes parmi vous se sont déjà montrées généreuses pour nos projets par le passé. Formation Femmes Sahraouies compte à nouveau sur vous pour mener à bien son projet.



Comité de rédaction

Fadili Abdhoum, Françoise Buchet, Christiane et Berthier Perregaux

La mise en page réalisée par Thierry Solignac et l'impression par Baillod Imprimeurs S.A. Bevaix.



Sahara Occidental : mémoires, culture, histoires

Sous la direction de Francesco Correale
et Juan Carlos Gimeno Martin

Ce numéro constitue une thématique bilingue consacré au Sahara Occidental. Il réunit les résultats d'un projet de recherche triennale (2008-2011) mené dans le cadre d'un financement du ministère espagnol de la Science et de l'Education et coordonné par l'Université autonome de Madrid.

Les textes sont organisés en trois parties: la première offre un aperçu de la réalité socio-historique du peuple sahraoui; la deuxième est essentiellement une approche d'économie politique du colonialisme espagnol alors que les articles de la troisième partie portent sur la manière dont s'est construite- et se construit toujours- l'histoire du Sahara Occidental et les mémoires du peuple sahraoui.

Ces textes offrent donc un ensemble de réflexions critiques, historiques et sociales assez varié, permettant au lecteur de prendre conscience de plusieurs scénarios interprétatifs au sujet de l'histoire de la société saharienne et du peuple sahraoui.

ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui – Case postale 177 – 1211 Genève 8

Tél. 032 846 14 89 – Fax 032 846 15 22 – Internet www.arso.org

Berthier Perregaux – Vauroux 2 – 2022 Bevaix – Tél. 032 846 14 89

Dr Marie-Claire et Emmanuel Martinoli – Case postale 2229 – 2800 Delémont 2 – Tél. 032 422 87 17

Françoise Buchet – Côte 6 – 2000 Neuchâtel – Tél. 032 853 50 80

Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI – Postfach 8205 – 3001 Bern